



# Traitement douanier des effets de déménagement

## Article 14 de l'ordonnance sur les douanes (RS 631.01)

- <sup>1</sup> Les effets de déménagement importés par des immigrants sont admis en franchise.
- <sup>2</sup> Les effets de déménagement doivent être importés à une date proche de celle du transfert de domicile. Les envois ultérieurs éventuels doivent être annoncés lors de la première importation. Si un obstacle s'oppose à l'importation des effets de déménagement, la franchise peut être accordée après la disparition de cet obstacle.
- <sup>3</sup> Sont réputés effets de déménagement:
  - a. les marchandises que les immigrants ont utilisées pour leur usage personnel, pour l'exercice de leur profession ou pour l'exploitation de leur entreprise durant au moins six mois sur le territoire douanier étranger et qu'ils vont continuer d'utiliser pour leur propre usage sur le territoire douanier;
  - b. les réserves de ménage et les tabacs manufacturés, s'ils sont présentés en genre et en quantité usuels, ainsi que les boissons:
    1. d'une teneur alcoolique n'excédant pas 25% vol.: jusqu'à une quantité de 200 litres, et
    2. d'une teneur alcoolique de plus de 25% vol.: jusqu'à une quantité de 12 litres.
- <sup>4</sup> Les objets de ménage et les objets personnels, à l'exception des moyens de transport, des personnes physiques domiciliées sur le territoire douanier étranger qui acquièrent ou louent une maison ou un appartement sur le territoire douanier pour leur usage personnel exclusif, sont assimilés à des effets de déménagement si les autres conditions prévues à l'al. 3, let. a, sont remplies et si l'importation a lieu à une date proche de celle de la conclusion du contrat de vente ou de location.
- <sup>5</sup> Sont réputées immigrants les personnes physiques qui transfèrent leur domicile du territoire douanier étranger au territoire douanier. Les personnes qui ont résidé durant une année au moins sur le territoire douanier étranger sans abandonner leur domicile en Suisse sont assimilées à des immigrants.

## Procédure et observations

1. L'exonération des redevances doit être demandée lors de l'importation, au moyen du formulaire „Déclaration/Demande d'admission en franchise d'effets de déménagement“ (coupons 2 et 3).
2. En même temps que ce formulaire, il faut présenter au bureau de douane:
  - a) une liste complète des marchandises qui seront importées; les éventuelles marchandises qui devraient faire l'objet d'un envoi ultérieur doivent être annoncées sur des listes séparées. Les marchandises pour lesquelles les conditions d'admission en franchise de redevances ne sont pas remplies doivent être indiquées à la fin de la liste comme “marchandises à taxer”;
  - b) le titre de séjour suisse, sauf pour les ressortissants des 25 premiers Etats-UE ainsi que des Etats-AELE;
  - c) le permis de circulation étranger pour les moyens de transport;
  - d) la preuve de l'achat ou de la location d'une maison ou d'un appartement.Le bureau de douane peut exiger d'autres documents tels qu'un contrat de travail, une attestation de départ du pays de provenance, etc., afin de contrôler le droit à l'admission en franchise.
3. Les personnes qui ne sont pas présentes lors de l'importation remettent à leur mandataire, à l'attention du bureau de douane, le formulaire „Déclaration/Demande d'admission en franchise d'effets de déménagement“ ainsi que les documents mentionnés sous chiffre 2.
4. Les effets de déménagement doivent être importés à une date proche de celle du transfert de domicile, c'est-à-dire au plus tard dans les 2 ans à compter de cette date.
5. Les envois ultérieurs éventuels doivent en principe être annoncés lors de l'importation du premier envoi, mais au plus tard dans les 2 ans à compter de la date du transfert de domicile. Si un obstacle s'oppose à l'importation des effets de déménagement, la franchise de redevances peut encore être accordée après la disparition de cet obstacle (dans un délai de 3 mois).
6. L'admission des effets de déménagement est limitée aux jours ouvrables et aux heures prévues pour la taxation des marchandises de commerce.
7. Les objets destinés à l'aménagement de résidences secondaires sont traités comme les effets de déménagement. Les moyens de transport et les animaux ne sont toutefois pas admis en franchise.
8. Demeurent réservées les restrictions et interdictions d'importation relevant notamment des domaines de l'économie, des finances, des polices sanitaire, vétérinaire et de la sécurité ainsi que les mesures concernant la protection des végétaux et la conservation des espèces.
9. Si le bureau de douane doute du droit à la franchise de redevances, il peut taxer provisoirement les effets de déménagement; les redevances d'entrée doivent alors être garanties et les justificatifs manquants apportés dans le délai fixé par le bureau de douane.
10. Quiconque obtient l'exonération des redevances sans que les conditions soient remplies se rend coupable d'une infraction.
11. Une reproduction de la “Déclaration/Demande d'admission en franchise d'effets de déménagement” ci-jointe, obtenue par photocopie, fax ou Internet, peut être utilisée à la condition qu'elle soit signée en original et présentée en double exemplaire au bureau de douane.

**Déclaration/Demande d'admission en franchise d'effets de déménagement**  
*(Declaration/Application for clearance of household effects)*

Pour le bureau de douane  
For official use

No \_\_\_\_\_

**Le/La soussigné(e)** *(The undersigned)*

Nom (Surname)	Prénom (First name)
Date de naissance (Date of birth)	Profession (Profession)
Etat civil (Marital status)	Nationalité (Nationality)
Adresse à l'étranger (Address abroad)	
Adresse en Suisse (Address in Switzerland)	

**importe des effets de déménagement en relation avec** *(is importing household effects in connection with)*

le transfert de son domicile de l'étranger en territoire douanier suisse (transfer of domicile to Swiss Customs territory from abroad)  
Date du transfert de domicile légal (Date of legal transfer of domicile) \_\_\_\_\_  
Titre de séjour suisse ou attestation du transfert de domicile selon observation 2b (Swiss residence permit or proof of the transfer of domicile see paragraph 2b) \_\_\_\_\_  
No (No.) \_\_\_\_\_ établi(e) par (issued by) \_\_\_\_\_  
Personnes co-immigrantes (Co-immigrating persons) \_\_\_\_\_

le retour en Suisse après un séjour à l'étranger d'un an au moins sans abandon du domicile en Suisse  
(return to Switzerland following a period of domicile abroad of at least one year without relinquishing domicile in Switzerland)  
Date du départ à l'étranger (Date of departure abroad) \_\_\_\_\_ Date du retour (Date of return) \_\_\_\_\_

l'aménagement d'un appartement/d'une maison, avec maintien du domicile à l'étranger  
(furnishing a flat/house in Switzerland while maintaining domicile abroad)

<input type="checkbox"/> Locataire (Tenant)	contrat du	Locaux disponibles dès le
<input type="checkbox"/> Propriétaire (Owner)	(contract dated) _____	(Premises available from) _____

**et déclare** *(declares that)*

avoir utilisé à l'étranger, durant six mois au moins, les objets mentionnés dans la liste ci-jointe et vouloir continuer à les utiliser lui-même (elle-même) en Suisse  
(he/she has used the goods referred to in the enclosed list for at least six months while abroad and intends to continue using them himself/herself in Switzerland)

vouloir consommer dans son propre ménage les provisions de ménage admises en franchise de redevances.  
(he/she intends to consume the provisions imported duty-free in his/her own household.)

**Véhicules (Vehicles)** Genre, marque et type (Type, make and model) No du châssis (Chassis no.)

1. \_\_\_\_\_  
2. \_\_\_\_\_

Lieu et date (Place and date) \_\_\_\_\_ Signature (Signature) \_\_\_\_\_

**Demande d'admission en franchise de redevances** *(Application for duty-free clearance)*

Importation intégrale (Complete importation)  Importation partielle selon liste séparée (Partial importation as per separate list)

Document précédent (Previous document) \_\_\_\_\_

Marques, nos, nombre et genre de colis (Ref. No., no. of items and type of packages) \_\_\_\_\_

Poids en kg (Weight in kg) \_\_\_\_\_ Valeur totale estimée en CHF (Estimated total value in CHF) \_\_\_\_\_

L'envoi subséquent sera importé vers le (Subsequent consignment will be imported on or around) \_\_\_\_\_

Lieu et date (Place and date) \_\_\_\_\_ Signature du déclarant (Signature of declarant) \_\_\_\_\_

**Pour le bureau de douane** *(for official use)* Signature (Signature) \_\_\_\_\_

The English translation of the present form has no legal force: the original text in one of the official languages remains the authoritative version

La traduction anglaise du présent formulaire n'a qu'une valeur indicative; seule la version dans l'une des langues officielles fait foi  
Form 18.44 fe OZD/mm 04.2012

**Déclaration/Demande d'admission en franchise d'effets de déménagement**  
(Declaration/Application for clearance of household effects)

Pour le/la requérant(e)  
For the applicant  
No \_\_\_\_\_

**Le/La soussigné(e) (The undersigned)**

Nom (Surname)	Prénom (First name)
Date de naissance (Date of birth)	Profession (Profession)
Etat civil (Marital status)	Nationalité (Nationality)
Adresse à l'étranger (Address abroad)	
Adresse en Suisse (Address in Switzerland)	

**importe des effets de déménagement en relation avec (is importing household effects in connection with)**

le transfert de son domicile de l'étranger en territoire douanier suisse (transfer of domicile to Swiss Customs territory from abroad)  
Date du transfert de domicile légal (Date of legal transfer of domicile) \_\_\_\_\_  
Titre de séjour suisse ou attestation du transfert de domicile selon observation 2b (Swiss residence permit or proof of the transfer of domicile see paragraph 2b) \_\_\_\_\_  
No (No.) \_\_\_\_\_ établi(e) par (issued by) \_\_\_\_\_  
Personnes co-immigrantes (Co-immigrating persons) \_\_\_\_\_

le retour en Suisse après un séjour à l'étranger d'un an au moins sans abandon du domicile en Suisse  
(return to Switzerland following a period of domicile abroad of at least one year without relinquishing domicile in Switzerland)  
Date du départ à l'étranger (Date of departure abroad) \_\_\_\_\_ Date du retour (Date of return) \_\_\_\_\_

l'aménagement d'un appartement/d'une maison, avec maintien du domicile à l'étranger  
(furnishing a flat/house in Switzerland while maintaining domicile abroad)

<input type="checkbox"/> Locataire (Tenant)	contrat du	Locaux disponibles dès le
<input type="checkbox"/> Propriétaire (Owner)	(contract dated)	(Premises available from)

**et déclare (declares that)**

avoir utilisé à l'étranger, durant six mois au moins, les objets mentionnés dans la liste ci-jointe et vouloir continuer à les utiliser lui-même (elle-même) en Suisse  
(he/she has used the goods referred to in the enclosed list for at least six months while abroad and intends to continue using them himself/herself in Switzerland)

vouloir consommer dans son propre ménage les provisions de ménage admises en franchise de redevances.  
(he/she intends to consume the provisions imported duty-free in his/her own household.)

**Véhicules (Vehicles)** Genre, marque et type (Type, make and model) No du châssis (Chassis no.)

1. \_\_\_\_\_  
2. \_\_\_\_\_

Lieu et date (Place and date) \_\_\_\_\_ Signature (Signature) \_\_\_\_\_

**Demande d'admission en franchise de redevances (Application for duty-free clearance)**

Importation intégrale (Complete importation)  Importation partielle selon liste séparée (Partial importation as per separate list)

Document précédent (Previous document) \_\_\_\_\_

Marques, nos, nombre et genre de colis (Ref. No., no. of items and type of packages) \_\_\_\_\_

Poids en kg (Weight in kg) \_\_\_\_\_ Valeur totale estimée en CHF (Estimated total value in CHF) \_\_\_\_\_

L'envoi subséquent sera importé vers le (Subsequent consignment will be imported on or around) \_\_\_\_\_

Lieu et date (Place and date) \_\_\_\_\_ Signature du déclarant (Signature of declarant) \_\_\_\_\_

**Pour le bureau de douane (for official use)** Signature (Signature) \_\_\_\_\_

The English translation of the present form has no legal force: the original text in one of the official languages remains the authoritative version

La traduction anglaise du présent formulaire n'a qu'une valeur indicative; seule la version dans l'une des langues officielles fait foi  
Form 18.44 fe OZD/mm 04.2012